

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 16 mars 2023

Date de convocation :
10/03/ 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :
16/03/2023

**Nombre de conseillers
en exercice :** 15

Présents : 13

Pouvoirs :

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Olivier RENOUX

	Présent(e)	Absent(e)
Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Géraldine BLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soizic CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christian GABLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Didier JAGLINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Claude LOCHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Louis MICHEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ludivine MURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc PEYON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sandrine PLANCHENAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
David PLEURMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mégane RENOUARD-BOUTEMY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Olivier RENOUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frédéric RONDEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

M. Louis MICHEL déclare la séance ouverte à 20h00 et procède à l'appel. Il excuse l'absence de RENOUARD-BOUTEMY Mégane et Frédéric RONDEAU. Le quorum est respecté avec 13 présents, 2 absents soit 13 votants.

Madame Olivier RENOUX est nommé secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **16 Mars 2023**, celui-ci est adopté.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- Vote des taux 2023
- Comptes de résultat et comptes de Gestion Budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers
- Affectation du résultat
- Budgets primitifs Budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers

Divers

Questions diverses

**Vote des taux de la fiscalité directe locale
Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023**

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-78

Par délibération du 14 Mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 36.28 %
TFPNB : 39.99 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus pour donner suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 11.40 %
TFB : 36.28 %
TFPNB : 39.99 %

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Approbation des comptes de gestion exercice 2022
Budget principal et Budget Clos des Mesliers**

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-79

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote les comptes de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Vote du compte administratif exercice 2022
Budget principal et Budget Clos des Mesliers**

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-80

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Annette BEDOUET vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

CLOTURE COMPTES budget principal 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat clôture exercice précédent (ou 002 + 1068)	386 052,66
Part affecté à l'investissement 1068 (affectation 2021 ; comptabilisé 2022)	84 122,61
Résultat reporté de l'exercice précédent = 002 de 2022	301 930,05
Dépenses de fonctionnement réalisées	396 267,66
Recettes de fonctionnement réalisées	519 884,02
Résultat de fonctionnement de l'exercice	123 616,36
Résultat global de fonctionnement à affecter N+1	425 546,41
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice précédent	62 642,91
Dépenses d'investissement réalisées	165 666,33
Recettes d'investissement réalisées	105 139,04
Résultat d'investissement de l'exercice	-60 527,29
Résultat global de la section d'investissement 001	2 115,62
Restes à réaliser dépenses	99 240,55
Restes à réaliser recettes	101 357,00
Besoin de financement de la section d'investissement	4 232,07
RESULTAT GLOBAL (7+12)	427 662,03
Résultat global de fonctionnement à affecter	425 546,41
BP N+1	
part affecté à l'investissement (1068)	
résultat d'exploitation (002)	425 546,41

CLOTURE COMPTES budget Clos des Mesliers 2022

SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice précédent	232 215,72
Dépenses de fonctionnement réalisées	116 765,00
Recettes de fonctionnement réalisées	113 018,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 3747,00
A Résultat global de fonctionnement à affecter N+1	228 468,72
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice précédent	-116 765,00
Dépenses d'investissement réalisées	77 523,00
Recettes d'investissement réalisées	116 765,00
Résultat d'investissement de l'exercice	39 242,00
B Résultat global de la section d'investissement	-77 523,00
RESULTAT GLOBAL (A+B) à affecter BP N+1	150 945,72

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat

RAPPORTEUR : LOUIS MICHEL

Délibération 2023-81

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	123 616,36 €
un excédent reporté de :	386 052,66 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	425 546,41 €
un déficit d'investissement de :	- 60 527,29 €
un excédent reporté de :	62 642,91 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	2 115,62 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 :

Résultat reporté en fonctionnement (002)	425 546.41 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	2115.62 €

Virement de la section de fonctionnement :

Un besoin de financement de la section d'investissement de :	245 597.93 €
021 Investissement recettes	245 597.63 €
023 Fonctionnement dépenses	245 597.63 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des budgets primitifs

RAPPORTEUR : LOUIS MICHEL

Délibération 2023-82

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2023. L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit par chapitre :

Vu l'article L.1612-1, L-1612-2 et L-1612-3 du CGCT

Vu l'article 2121-7 du CGCT

Monsieur Louis MICHEL présente les propositions sur les budgets primitifs 2023 au Chapitre

Comme suit :

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée le 16 mars 2023 à 22h00

Le Secrétaire de séance, Olivier RENOUX

Le Maire, Louis MICHEL

Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 16 mars 2023	2023-78	Vote des taux de la fiscalité 2023	A l'unanimité
Jeudi 16 mars 2023	2023-79	Approbation comptes de gestion Budget principal et Budget Clos des Mesliers	A l'unanimité
Jeudi 16 mars 2023	2023-80	Comptes administratifs et budget principal et Budget Clos des Mesliers	A l'unanimité
Jeudi 16 mars 2023	2023-81	Affectation du résultat	A l'unanimité
Jeudi 16 mars 2023	2023-82	Budget primitifs 2023 Budget principal et Budget Clos des Mesliers	A l'unanimité

Signature du procès-verbal de la réunion du 16 Mars 2023

Le Maire	
Louis MICHEL	
Les Adjoint	
Annette BEDOUEY	
Jean-Claude LOCHIN	
Sandrine PLANCHENAU	
Les Conseillers Municipaux	
Géraldine BLIN	
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	
Didier JAGLINE	
Nathalie LORET	
Ludivine MURI	
Loïc PEYON	
David PLEURMEAU	
Mégane RENOARD-BOUTEMY	Absente
Olivier RENOUX	
Frédéric RONDEAU	Absente